



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 18 JUIN 2025

OBJET : Affectation du résultat

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	9

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le deux-juin s'est réuni le dix-huit juin deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Valérie FOURNIER, Madame Marie COMBELLE représentant le Conseil Municipal

Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Madame Nathalie CUNEAZ, administrateurs

Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Etaient excusés :

Madame Laurence COLONNEAUX, Trésorier Principal
Madame Charlotte ODENT, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Frédéric DUPONT

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250618-15-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 18 juin 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2024 soumis au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles,

CONSIDERANT que l'arrêté des comptes de l'année 2024 a permis de dégager un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 874 270,53 euros et un résultat excédentaire de la section investissement de 7 695,63 euros,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de besoin de financement, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation du résultat, qu'il convient cependant d'intégrer les résultats de chaque section aux recettes de l'exercice 2025 au travers du budget supplémentaire,

DÉCIDE

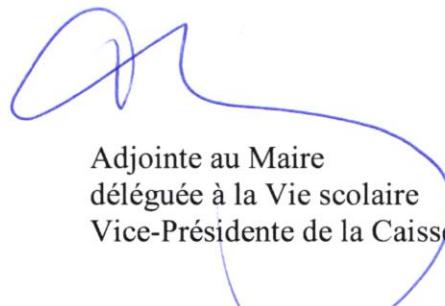
ARTICLE UNIQUE : De reporter aux lignes budgétaires suivantes :

- 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le solde excédentaire de 7 695,63 €
- 002 « résultat de fonctionnement reporté » le solde créditeur de 1 874 270,53 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS



Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250618-15-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025